

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1400101: services publics d'autobus (services réguliers) vlaamse vervoermaatschappij (vvm) / opérateur du transport de wallonie (otw)

En vigueur au 19/02/2010 (Dernière actualisation de la page 15/04/2014)

A partir du 19/02/2010, les données salariales sont reprises dans la sous-commission paritaire officielle 1400101 (AR du 22/01/2010). La sous-commission paritaire officielle 1400001 a été abrogée à cette date.

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Sous-commission paritaire officielle (CP 140.01).

Il n'existe aucune CCT concernant les barèmes des services publics d'autobus de la SRWT-TEC.

1. Services publics d'autobus: Vlaamse vervoermaatschappij

Anciennité	Salaire		
	Salaire horaire	Travail dominical et jours fériés	Avant 6 heures et après 20 heures
0 an	13.0405	26.0810	14.3605
0,5 an	13.1206	26.2412	14.4406
1 an	13.2328	26.4656	14.5528
2 ans	13.3641	26.7282	14.6841
3 ans	13.4769	26.9538	14.7969
4 ans	13.6083	27.2166	14.9283
6 ans	13.8859	27.7718	15.2059
8 ans	14.0791	28.1582	15.3991
10 ans	14.2797	28.5594	15.5997
12 ans	14.3903	28.7806	15.7103
14 ans	14.5004	29.0008	15.8204
16 ans	14.7358	29.4716	16.0558
18 ans	14.8493	29.6986	16.1693
20 ans	15.0488	30.0976	16.3688
22 ans	15.1630	30.3260	16.4830
24 ans	15.2762	30.5524	16.5962
26 ans	15.4746	30.9492	16.7946
28 ans	15.5879	31.1758	16.9079
29 ans	15.7016	31.4032	17.0216

2. Services publics d'autobus: Personnel de garage

Pour une durée de travail hebdomadaire égale, les salaires horaires minimums des ouvriers et ouvrières occupés dans les garages des services publics et spéciaux d'autobus et des entreprises d'autocars qui ressortissent à la Commission paritaire du transport sont, conformément à la classification des fonctions en application, les mêmes que ceux des ouvriers

qui ressortissent à la Commission paritaire des entreprises de garage (CP 112).